

# FAIRE TABLE RASE : L'OBSESSION SIMPLIFICATRICE

Préconiser une « allocation universelle » (AU) en lieu et place de notre protection sociale actuelle constitue une condamnation sans preuve de ce qui existe, doublée d'une propagande simplificatrice au profit d'un trompe-l'œil.

Hedwige Peemans-Poullet

**F**ace à la complexité de l'histoire et du fonctionnement de la Sécurité sociale, certains théoriciens hors-sol veulent débarrasser la table d'un grand coup de balai, sans faire le tri entre le durable, l'amendable et le jetable.

Ceux qui prétendent que la Sécurité sociale de notre pays est inadaptée aux temps présents devraient commencer par le prouver. Dénoncer n'est pas prouver. Le financement pose-t-il un problème ? Pas vraiment. Il repose encore largement, mais insuffisamment, sur les cotisations sociales (plus de 65% des recettes) assurées par une croissance régulière de la masse salariale cotisable. Le reste du financement provient du subside de l'Etat ( $\pm 16\%$ ) à partir des impôts (redistribution positive) (1) et du financement, dit « alternatif » ( $\pm 17\%$ ) à partir d'un prélèvement sur les recettes de la TVA (redistribution inversée).(2)

Les menaces qui minent ce financement sont connues : les exigences patronales de réduction des cotisations sociales (déjà plus de 6,3 milliards en 2013) (3), le gel de la masse salariale (saut d'index), la profusion des avantages salariaux non cotisables, le travail au noir (mal déclaré ou non déclaré), l'évasion sociale (contrats avec des entreprises étrangères...), etc.

Les améliorations à apporter sont aussi connues : la généralisation du déplafonnement des revenus qui

□ □ □

## BIO

Hedwige Peemans-Poullet est historienne de formation. Au cours de sa carrière professionnelle – elle est désormais retraitée –, elle a été successivement assistante à l'Université (UCL), attachée au secrétariat de la Commission du Travail des Femmes (ministère de l'Emploi et du Travail), employée et rédactrice en chef à l'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes. Parallèlement à sa carrière professionnelle, elle s'est engagée socialement, principalement au sein

des organisations du Mouvement ouvrier chrétien et d'associations féministes. Ainsi, elle a été co-fondatrice des Cahiers du Grif ; coproductrice de la (première) Maison des Femmes ; co-fondatrice, présidente et, actuellement, membre du Comité de Liaison des Femmes ; membre du Conseil de l'Egalité des Chances (et du bureau de ce Conseil) et présidente des commissions Genre et santé et Genre et fiscalité ; co-fondatrice de l'Université des Femmes,

et membre du Conseil consultatif pour le secteur des pensions. Dès 1985, dans *La Revue Nouvelle*, elle a pris position contre l'allocation universelle. Elle est l'auteure de nombreux articles sur la protection sociale où elle défend notamment l'individualisation des droits. Signalons, entre beaucoup d'autres, le recueil publié en 2010 à l'Université des femmes : « Un bon mari ou un bon salaire? – féminisme et sécurité sociale, une si longue marche... »

## L'allocation universelle supprimerait l'articulation essentielle du lien social et détruirait tout le réseau de la réciprocité sociale.

servent de base aux cotisations (cas des indépendants, des assurés IRN (4) pour les soins de santé), l'individualisation de l'obligation de cotiser à l'assurance soins de santé pour chaque adulte (mettre fin à la gratuité de l'affiliation des « personnes à charge »), la garantie d'un équilibre entre l'évolution de l'espérance de vie moyenne et le nombre de périodes de travail cotisées ou assimilées...

Ce financement complexe traduit les étapes de la

construction de la Sécurité sociale et instaure, par le biais du salaire socialisé et différé, une solidarité sociale (5) entre des travailleurs qui, tout en étant dépendants du marché du travail pour gagner leur vie, sont très inégaux face aux risques provoqués par ce marché. Ces risques sont, encore et toujours, la perte de leur salaire par suite de maladie, chômage, mise en retraite, et l'insuffisance de leur salaire pour payer leurs soins de santé et l'éducation de leurs enfants (6). Exemple ? Tous les salariés (7), quel que soit le niveau de leur rémunération, cotisent pour l'assurance chômage par un pourcentage identique prélevé sur la totalité de leur rémunération mais les

## Quoi qu'en ait pensé Karl Marx, si la salarisation du travail permet effectivement d'exploiter les travailleurs, elle « libère » cependant la majorité d'entre eux.

⇒ ouvriers/employés d'exécution courent plus de risques d'être mis en chômage que leurs cadres et directeurs. Ce mécanisme de solidarité sociale confère aux assurés sociaux le sentiment diffus de participer à la construction d'une certaine justice sociale, sentiment qui est consolidé par la certitude d'avoir acquis certains droits sociaux au cas où ils seraient confrontés aux risques en question.

### Supprimer la dépendance à l'égard des prestations sociales ?

Quant aux prestations sociales, elles tentent, vaille que vaille, de remédier à la diversité et aux inégalités des risques socio-professionnels. Il ne s'agit donc nullement d'une « redistribution des revenus devenue illisible » comme le dit Philippe Defeyt. (8) Un puzzle n'est illisible que pour celui qui se contente d'en jeter les pièces, en vrac, sur la table. Il ne l'est pas pour celui qui le reproduit. Est-il améliorable ? Certainement. Ceux qui, envers et contre toute crise, restent attachés à la Sécurité sociale ont depuis longtemps cherché à infléchir les politiques d'austérité, de ciblage, de mise sous conditions par référence aux revenus ou à la com-

position des ménages, et ont, depuis les années 1980, lutté ainsi contre toutes ces décisions politiques qui mutilent les principes mêmes des assurances sociales. Que ferait l'attribution universelle d'un revenu forfaitaire, identique pour tous, mais totalement insuffisant pour vivre ? Comment l'AU améliorerait-elle le sort d'un chômeur de longue durée, ayant besoin de soins de santé et demandant un complément de formation pour pouvoir accéder à un emploi qui n'existe pas ? Une AU supprimerait l'articulation essentielle du lien social (et sa gestion par les partenaires sociaux) et détruirait, d'un coup de balai, tout le réseau de la réciprocité sociale. Est-ce son but ? Veut-elle revenir en arrière et rejoindre W. Beveridge qui, en 1942, avec son rapport *Social Insurance and Allied Services* espérait démanteler le rôle des mutualités et des syndicats pour attribuer la responsabilité d'une protection sociale minimaliste à l'Etat, sans intervention des corps intermédiaires (9) ? Ce même « Etat-nounou » dont Margaret Thatcher ne voulait plus entendre parler ?

### Supprimer la dépendance à l'égard du marché ?

Quoi qu'en ait pensé Karl Marx, si la salarisation du travail permet effectivement d'exploiter les travailleurs, elle « libère » cependant la majorité d'entre eux. Cette majorité n'est ni géniale ni en capacité de se créer à tout moment une activité autonome lucrative. Sa liberté se trouve donc, malgré tout, du côté de la garantie (10) d'une rémunération qui permet de vivre ou de vivoter et le cas échéant de pouvoir prétendre à un revenu de remplacement.

C'est d'ailleurs pour cela que les organisations de femmes souhaitent que toutes les femmes adultes



puissent intégrer le marché du travail, y disposer individuellement d'un salaire et y participer activement au réseau de solidarité sociale. (11) Le potentiel émancipatoire du travail professionnel des femmes est double. En gagnant leur vie de manière autonome, elles participent à un collectif de travail auprès duquel elles manifestent leurs aptitudes mais elles peuvent aussi réduire ou renoncer à la dépendance socio-économique à l'égard d'un conjoint/cohabitant. Cette autonomie économique leur permet de prétendre à un partage équitable, entre hommes et femmes, de l'ensemble des responsabilités familiales.

### Qui applaudirait à l'octroi d'une allocation universelle ?

Qu'apporterait une AU aux femmes ? Parlons d'abord des montants proposés par ses promoteurs. Christine Boutin (12), la seule femme connue qui est membre du si masculin réseau BIEN (lobby de promotion de l'AU), évoquait un montant de 400 euros par mois. En Belgique, Philippe Defeyt propose aujourd'hui un montant forfaitaire se situant entre 500 et 600 euros par mois.

Or ce montant serait inférieur à ce que perçoivent actuellement les isolés (13) pour une allocation de chômage minimale, une allocation d'insertion, un revenu d'intégration, une pension minimale avec carrière complète, une Grapa, une indemnité d'incapacité ou d'invalidité... Pour les isolés, ces prestations de Sécurité sociale et d'aide sociale sont déjà nettement insuffisantes pour vivre dignement, alors, que feraient-ils d'une AU bien plus pitoyable encore ?! Bref, tous les assurés sociaux et les assistés sociaux qui sont isolés diraient : « Une AU pour moi ? Non merci ! »

Que resterait-il dans la clientèle éventuelle d'une AU ? Certains allocataires sociaux cohabitants, qui perçoivent aujourd'hui moins que l'AU proposée, pourraient être tentés mais ils oublieraient ainsi que la Sécurité sociale ouvre des droits pour leur future pension (14), ce que ne fait pas l'AU. Pourquoi ne pas procéder plus simplement à l'individualisation des droits aux prestations sociales comme le revendiquent les organisations

## La propagande pour l'AU est présentée comme une généreuse utopie où brilleraient, dans le noir, les flammèches de l'égalité.

de femmes depuis les années 1980 (15) ? Le cas des demandeurs d'emploi exclus ou menacés d'être exclus de leur droit à l'allocation d'insertion ou à l'allocation de chômage est particulièrement significatif du rôle que jouerait une AU. Il s'agit souvent de femmes « cohabitantes sans personne à charge » auxquelles, après enquête sur les revenus du ménage, le CPAS ne pourra pas accorder le revenu d'intégration pour cohabitant. De ce fait ces exclues sont désormais non seulement privées de droits sociaux mais aussi de toute forme de soutien à la mise au travail (16) ou à la formation. Pour la couverture de leurs soins de santé, ces exclues sont désormais à charge de leur conjoint/cohabitant. (17) Ces exclues auraient évidemment tendance à soutenir



## L'ILLUSION DE L'AUTONOMIE

Pour Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes, les droits des femmes passent par des emplois et des salaires de qualité.

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE)

« L'allocation universelle est un outil qui sert l'intérêt des dominants. La situation sociale organisée par ces mêmes dominants crée un contexte où l'on fait sortir des dominés du système de Sécurité sociale (par l'exclusion ou le désinvestissement), précisément pour les empêcher de le réinvestir. Au lieu donc de revendiquer par exemple l'individualisation des droits, on va se replier sur une communauté, sur son foyer, etc. Dans ce contexte, la perspective d'un revenu inconditionnel paraît séduisante. C'est une grande réussite du néolibéralisme d'avoir réussi à aveugler les personnes dominées socialement. Car c'est une illusion de croire que ce revenu donnerait de l'autonomie aux femmes qui

s'en contenteraient. En effet, un revenu socle n'éliminera pas la situation de pauvreté individuelle qu'elles vivent au regard des revenus de leur conjoint, ou au regard d'un salaire de qualité gagné par elles-mêmes. Elles resteraient donc dépendantes de leur conjoint. Il y a tout lieu de croire qu'un revenu inconditionnel, donc qui n'aurait même pas été promérité par des prestations passées, enfermerait plus encore les femmes dans ce piège. Cela dans un contexte où les femmes sont toujours gratifiées socialement dès qu'elles se "sacrifient" pour leur famille.

Rappelons enfin que la Belgique est en infraction avec la Directive 79/7/CEE sur l'Égalité de traitement entre

hommes et femmes en matière de Sécurité sociale. Plutôt que de se réfugier dans la chimère de l'allocation universelle, il s'agit donc de réinvestir le combat pour une Sécurité sociale forte et juste, seul gage de solidarité, de redistribution et de répartition. Cela passe par l'individualisation des droits, bien sûr, mais aussi par la création d'emplois dans les secteurs dont les femmes, comme les hommes d'ailleurs, ont besoin pour pouvoir s'investir dans le marché de l'emploi, les crèches étant bien entendu le premier exemple. Ce n'est en effet que par des emplois et des salaires de qualité que les femmes peuvent acquérir des revenus et des droits qui leur assureront une véritable autonomie. »

l'octroi d'une AU. Ici, l'AU révèle son piège le plus anti-social : elle se présenterait comme une « allocation de la femme au foyer » ou un subside pour que ces femmes retournent au foyer... Et surtout qu'on n'en parle plus ! Elle permet donc de faire glisser certains demandeurs d'emploi de

l'exclusion de leurs droits sociaux (Sécurité sociale et aide sociale) à l'exclusion sociale tout court (et tant pis si le cohabitant se taille ou s'il faut le mettre à la porte !). Par ailleurs, les femmes qui aujourd'hui occupent involontairement un emploi partiel, seraient probablement contentes que l'on remplace enfin, par une AU, leur AGR (18), si aléatoire, autrefois garantie, aujourd'hui réduite, mise sous conditions ou même supprimée. Mais pourquoi ne pas restaurer tout simplement cette AGR, qui entrera dans le calcul de la durée de carrière pour la pension ? Et pourquoi ne pas amener les employeurs à proposer des emplois à plein temps ? Précisément, parce que si une AU était instaurée, les employeurs en profiteraient pour multiplier davantage

⇒ encore les postes d'exécution à temps partiel, tant pour les hommes que pour les femmes. Ils pourraient se contenter de payer des demi-salaires, sans prélèvements de cotisations sociales, à des travailleurs qui, avec leur demi-salaire et leur AU, pourraient vivoter... N'est-ce pas un rêve pour le patronat ?

Les principaux amateurs d'AU seraient cependant les femmes mariées/cohabitantes qui ont déjà décidé de rester au foyer. Un peu d'argent de poche, tombé du ciel, pourquoi pas ? Mais qu'elles fassent attention ! Certains conjoints en profiteraient peut-être pour ne plus participer aux dépenses du ménage et, surtout, en cas de divorce, ne plus payer de pension alimentaire à leur «ex» et aux enfants sous prétexte que chacun

## La véritable égalité est une construction sociale difficile; elle ne s'accommode pas d'une sacralisation de la propriété privée.

disposerait de sa propre AU Celle-ci modifierait donc probablement les relations intrafamiliales en mettant à charge de l'Etat une partie d'entre elles. Elle conforterait ainsi le pouvoir du dominant en le libérant de certaines obligations. Chacun le sait : pour les plus faibles, la liberté n'est pas porteuse d'égalité.

Enfin, tous les actifs occupés qui ont déjà un emploi régulier et une rémunération plus ou moins correcte ou même confortable pourraient, grâce à cette AU, cumulable sans condition, s'offrir une amélioration de leur train de vie et parfois y ajouter quelques caprices au grand bonheur des boutiques de luxe... Voilà donc le milieu (les actifs occupés et leur femme au foyer) dans lequel se recruteraient les plus chaleureux adeptes de l'AU

### Balayer les emplois créés par la complexité... pour « libérer » les travailleurs

L'obsession simplificatrice des promoteurs de l'AU s'accompagne d'une bonne dose de mépris pour ces emplois de bureaucrates, gratte-papiers et autres fonctionnaires qui, avec bonne volonté, perdent leur temps à connaître et appliquer des réglementations inutiles. Que ces promoteurs de l'AU fassent donc l'addition de tous ceux qu'ils rêvent d'envoyer à la décharge. Adieu donc, aux personnels de l'ONSS, de la Capac, de la Caami, des bureaux régionaux de l'Onem ou de l'ONP, adieu au personnel des syndicats, des mutualités et des CPAS... Adieu ! Ils seraient désormais libres de faire ce qu'ils aiment, de vivre comme bon leur semble ! Une allocation universelle de quelque 583 euros par mois leur tendrait les bras ! Ils ne pourraient pas vivre avec cette mini-somme ? Qu'à cela ne tienne, ils pourraient toujours créer leur propre petite entreprise et essayer de vendre leurs œuvres ou leurs produits à ceux qui disposent d'une AU en plus de leur rémunération habituelle !

### Les flammèches de l'égalité... tout ce qui brille n'est pas or...

La propagande pour l'AU est présentée comme une généreuse utopie où brilleraient, dans le noir, les flammèches de l'égalité. Avec de tels tisons, on ensorcelle facilement cette large partie de la population qui est

« en manque » d'égalité véritable. Mais la véritable égalité est une construction sociale toujours attendue mais difficile; elle ne s'accommode pas d'une sacralisation de la propriété privée, comme le pensait Thomas More dans son Utopie : « Le seul moyen d'organiser le bonheur public, c'était l'application du principe de l'égalité. Or, l'égalité est, je crois, impossible, dans un Etat où la possession est solitaire et absolue ; [...] la richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finit par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres qu'indigence et misère. » (19) L'AU n'est qu'une fine pellicule d'égalité qui ne réussit pas à occulter le gouffre des inégalités socio-économiques croissantes et si injustes que veut réduire, tant bien que mal, une Sécurité sociale renforcée et améliorée. □

(1) Les plus riches participent le plus.

(2) Les plus riches participent le moins.

(3) Qui croit encore que ces réductions sont destinées à renflouer l'emploi !? Aujourd'hui, le patronat veut réduire les cotisations à un forfait de 25 % de la masse salariale... Ces réductions de cotisations sont tout simplement des réductions de salaire... le piège du soi-disant «salaire poche», c'est qu'il annonce un abaissement des revenus de remplacement (chômage, invalidité, pension), une diminution des allocations familiales et des remboursements pour les soins de santé...

(4) Assurés sur base personnelle à partir de l'Inscription au registre national.

(5) La solidarité entre adhésion et affiliation, Jean-Pierre Laborde, dans *La solidarité. Enquête sur un principe juridique*, [sous la dir. d'Alain Supiot], Odile Jacob, 2015.

(6) Ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles.

(7) Y compris les cadres et directeurs, etc...

(8) Dans *La Libre* du 8-9/10/2015.

(9) Voir en particulier l'article 30, paragraphes 3 et 4 du Rapport Beveridge.

(10) Sans doute fragile et aléatoire...

(11) À ne pas confondre avec les solidarités familiales qui s'inscrivent dans le cadre de la famille et sont aidées par les politiques familiales.

(12) Politicienne française connue pour ses positions d'un catholicisme intégriste : anti-avortement, anti-euthanasie, anti-homosexualité, anti-PACS, anti-« mariage pour tous »...

(13) Je me réfère au cas des *isolés* puisque l'allocation universelle serait attribuée individuellement à chaque personne.

(14) Par le biais des périodes assimilées.

(15) Hedwige Peemans-Poulet, *Un bon mari ou un bon salaire ? Féminisme en Sécurité sociale une si longue marche ...* éd. De l'Université des Femmes, Bruxelles, 2009.

La propagande pour l'AU a soudain réveillé l'intérêt du P.S. pour l'individualisation des droits en Sécurité sociale.

(16) Aussi bien celle du CPAS (art. 60 § 7) que celle du Forem ou d'Actiris.

(17) Attention ! Certaines cohabitantes vivant avec un adulte qui a déjà une épouse à charge (sur son carnet de mutuelle) ne pourront être assurées par le biais de leur cohabitant ; elles devront avec l'aide du CPAS se faire assurer comme IRN (voir note 4)

(18) L'Allocation de Garantie de Revenu complète la rémunération pour que l'ensemble ne soit pas inférieur à l'allocation de chômage pour un temps plein.

(19) Thomas More, *L'Utopie* (traduction en français par Victor Stouvenel en 1842), lisible sur internet à partir de <http://bibliotheque.ucac.quebec.ca/htm>, p.30.